

Sujet : Re: demande d'avis Manigod- retenue de Crête Blanche

De : SEGHERS Julien - DDT 74/SEE/MA <julien.seghers@haute-savoie.gouv.fr>

Date : 26/06/2020 17:11

Pour : MILLION Marie - DDT 74/SEE/PPR <marie.million@haute-savoie.gouv.fr>

Copie à : PATRIARCA Agnès (Chef de cellule) - DDT 74/SEE/MA <agnes.patriarca@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour Marie,

Je fais suite à ta demande d'avis.

La zone concernée ne présentant pas de ruisseau, l'impact sur les cours d'eau est nul. Aucune zone humide n'est présente sur l'emprise du projet.

Le projet de réseau à enfouir va entraîner un impact sur 1554 m² de zones humides. Il sera précisé ici que cette surface correspond à l'emprise de la tranchée (environ 1,5 m de large) ainsi que les zones de stockage des matériaux extraits de part et d'autre de la tranchée.

Pour information, la surface d'habitats naturels humides impactée par l'emprise même de la tranchée est de 230 m² environ.

Cette incidence sera néanmoins considérée comme temporaire dans la mesure où au terme des travaux, la zone reprendra sa fonction initiale. Aucune destruction directe par remblaiement n'est envisagée.

- Cet impact peut être jugé comme **faible à moyen**.

Les secteurs de zones humides bénéficieront de la méthode d'étrépage pour préserver la végétation humide.

> **Risque de perte d'habitats naturels humides par assèchement de la zone**

La réalisation de la tranchée et l'installation des réseaux à enfouir peut potentiellement entraîner un drainage partiel de la zone humide en aval au niveau de la transition entre la zone humide et la zone non humide.

- Cet impact peut être jugé comme **faible à moyen**.

Pour pallier à cela, un bouchon de matières argileuses sera mis en place en aval de la zone humide.

En revanche, les réseaux vont traverser une zone humide.

Le mode d'étrépage proposé et le travail sur un couloir étroit pour limiter l'impact sont de bonnes propositions qu'il faudra concrétiser dans l'arrêté d'autorisation en ajoutant une obligation de suivi de cette zone afin de vérifier la repousse et l'absence d'effet négatif sur l'alimentation de la zone humide. Des prescriptions de ce type avaient été émises pour le projet de STEP sur le Plateau des Glières.

Autrement, le gros impact de ce projet concerne, à mon avis, le tétras lyre (pessières très favorables) et les amphibiens (espèces protégées) qui seront attirés par cette nouvelle retenue.

Bon weekend.

SEGHERS Julien
DDT de Haute-Savoie
Service eau environnement
Cellule milieux aquatiques
15 rue Henry Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
tél. : 04 50 33 78 43

Le 26/06/2020 à 16:44, MILLION Marie - DDT 74/SEE/PPR a écrit :

Bonjour,

Ci-joint copie du courrier pour la demande d'avis à MA avant mi-juillet, sur le dossier de la retenue de Crête Blanche à Manigod que tu trouveras ici:

W:\Environnement\Eau\01_Travaux\Communes\Manigod\AUT_retenue_crete_blanche
\dossier

Merci.